



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES

DU BAS-DAUPHINE

**MUNICIPALES 2014**

**THEMATIQUE & QUESTIONS AUX CANDIDATS**

Date : 10 mars 2014

Commune : Crémieu

Candidat rencontré sollicité par mail : Paul Chemin

Parti représenté : Citoyens pour Crémieu

Compléments de coordonnées (mail, tel, ...) : site : [citoyenspourcremieu.fr](http://citoyenspourcremieu.fr)

Adresse mail : [contact@citoyenspourcremieu.fr](mailto:contact@citoyenspourcremieu.fr)

Attachée de presse : 06 41 04 56 11

## 1. COUPLE / VIE A DEUX

### 1.1. Préparation mariage Civil, Accompagnement des couples (conseiller conjugal)

En 2011, selon l'Insee, il y a eu en France plus de 50 % de mariages en échec (236 826 mariages pour 132 977 divorces). L'institution du mariage souffre d'un manque de sens, la notion d'engagement est de plus en plus floue, pour ceux qui aspirent au mariage. Le mariage à la mairie est pour beaucoup la seule cérémonie qui scelle leur engagement. Et comme l'a démontré l'agitation publique sur toute l'année 2013, le mariage est une institution chère au cœur de français.

- **Partagez-vous ce constat et quelle analyse en tirez-vous en tant que (futur) officier d'état civil ?**

Aujourd'hui, de moins en moins de couples se marient pour préférer d'autres types d'unions ; ceux qui font la démarche du mariage sont souvent plus âgés qu'avant, ont très souvent des enfants... leur démarche est donc certainement plus réfléchie. Dans les sessions de préparation du mariage en paroisse, une attention toute particulière est donnée à l'importance du mariage civil sous l'impulsion de son curé, ancien élu. Pour ces couples et ceux qui ne passent pas par l'église, toute la solennité et l'attention nécessaire sera donnée à cette cérémonie en mairie.

Préparation au mariage civil (rencontre de l'élu avec les fiancés ; livret de préparation mariage) ; aide et accompagnement des couples (conseil conjugal ...) ; autre initiative ...

- **Quelles mesures comptez-vous prendre pour essayer d'enrayer ce phénomène, êtes-vous prêt à vous engager à mettre en place des dispositifs qui permettent aux futurs mariés de prendre conscience de l'importance de l'engagement qu'ils vont prendre ?**

Nous estimons que si un couple s'engage dans le mariage en 2014, c'est que de toute manière, une réflexion approfondie a été faite. En tous cas, lors d'une demande en mairie pour un mariage, celle-ci peut être prise par l'adjoint qui mariera les fiancés. Lors de cet entretien, le couple pourra être appelé à s'exprimer sur ses engagements. Par ailleurs, il sera proposé un déroulement de la cérémonie rendant celle-ci plus profonde qu'un simple acte administratif.

## 2. ENFANCE

### 2.1. Protection : interdiction des affichages portant atteinte à la dignité des personnes

La publicité est omniprésente dans notre société, y compris par voie d'affichage dans nos communes. Les contenus visuels sont de plus en plus suggestifs au risque d'être choquants ou inappropriés pour les plus jeunes.

- **En tant que (futur) officier de police judiciaire, vous engagez-vous à prendre les arrêtés nécessaires afin de préserver nos enfants?**

Crémieu, en tant que site classé, bénéficie fort heureusement d'une réglementation interdisant tous types d'affichages publicitaires.

## 2.2. Politique Crèches et attribution des places

*Amplitudes horaires, modes de garde, accès pour les enfants porteurs de handicap, ouverture à toutes les familles, même à celles où l'un des deux parents a choisi de rester au foyer ...*

- **Quelle analyse faites-vous de l'accueil de la petite-enfance sur la commune, et quelles améliorations vous semblent nécessaires ?**

Elle est aujourd'hui en cours d'amélioration par la construction d'un nouveau lieu d'accueil inter-communal. La nouvelle équipe aura donc au delà de ces conditions d'accueil, le souci de l'organisation optimal de son fonctionnement. Un esprit d'ouverture, quel que soit la situation familiale, devra prédominer.

## 2.3. Rythme scolaire : politique de mise en place de la réforme et moyens mise en œuvre

*Dans le contexte politique et sociétal actuel, la réforme des rythmes scolaires est en train de se mettre en place. Cette loi est loin de faire l'unanimité.*

- **Si celle-ci a déjà été mise en place sur votre commune, quel bilan dressez-vous ? Comptez-vous apporter des modifications au système ?**

La nouvelle réforme concernant les rythmes scolaires est en phase de mise en place par l'équipe sortante qui travaille en concertation avec les parents et l'école.

- **Si celle-ci n'a pas été mise en place, comptez-vous l'appliquer, et sous quelle modalité ? quels sont vos critères prioritaires ?**

La gratuité et élaboration d'un projet d'éducation territorial qui lie étroitement le projet pédagogique et les activités proposées.

- **A combien estimez-vous la charge financière supplémentaire supportée par la commune ?**

## 2.4. Positionnement par rapport aux établissements privés

- **Comptez-vous inciter, d'une manière ou d'une autre, les établissements privés afin qu'ils appliquent vos choix en matière de rythmes scolaires ?**

Non, pas particulièrement, ils sont libres et apparemment l'établissement implanté sur la commune n'appliquera pas la réforme en septembre 2014.

- **Si oui, quelles aides financières allez-vous allouer afin de conserver une diversité sociale dans les écoles privées ?**

## 2.5. Critère de choix dans la programmation culturelle à destination de la jeunesse. Mise en place de « comité de choix des contenus »

- **Comment concevez-vous la programmation culturelle sur la commune, et notamment à destination de la jeunesse ?**

Aujourd'hui, l'événement phare de la commune, à savoir, la fête médiévale, est particulièrement orienté familles et enfances. Ce grand événement festif ne sera pas remis en cause. Par ailleurs, il est à déplorer que le reste de l'année, les propositions à destination de la jeunesse sont pauvres. Tout un travail de redynamisation de cette offre est en cours d'étude par l'équipe de citoyen pour Crémieu.

- **Êtes-vous prêts à mettre en place un comité de choix et de validation des contenus qui intégrerait les associations de promotion de la famille, afin de garantir la qualité des animations culturelles de la commune ?**

Oui, la création d'un comité de fête, les permanences régulières du maire, la création de comités de quartier, la généralisation des fêtes des voisins sont des sujets transverses, qui, lorsqu'ils s'intéressent au domaine de la qualité des animations culturelles, peuvent être particulièrement efficaces.

## 2.6. « diversité culturelle et régimes alimentaires »

*Il est aujourd'hui commun d'adapter les menus des cantines scolaires à telle ou telle contrainte contextuelle.*

- **Comment allez-vous garantir que cette vigilance soit équitablement respectée pour toutes les religions ou coutumes ?**

Une attention toute particulière sera donnée à la réalisation des repas de la cantine scolaire (élaboration sur place avec des producteurs locaux). Les menus seront élaborés de manière à respecter les habitudes et interdits alimentaires de chacun.

### 3. POLITIQUE FAMILIALE

#### 3.1. Horaire d'ouverture des services concernant les formalités administratives compatibles avec la disponibilité des familles

*La gestion administrative est un véritable défi quotidien pour les familles qui doivent jongler entre vie professionnelle et vie familiale. Les démarches administratives les plus simples deviennent un vrai casse-tête pour les parents. Les horaires de bureau n'étant pas forcément adaptés aux réalités familiales. (papiers officiels, cantine, inscriptions dans des associations communales, abonnements gérés par la commune, ...)*

- **Sur quelles mesures concrètes êtes-vous prêts à vous engager pour simplifier la vie des familles dans ce domaine ?**

Les horaires semblent aujourd'hui bien adaptées et l'amplitude horaire plutôt large. Par contre, du point de vue de l'utilisation des équipements culturels et sportifs, beaucoup reste à faire pour une obtention facilitée des lieux (les plannings d'utilisation sont complexes, il n'y a pas de lieu unique de coordination, les clés sont difficiles à obtenir). Nous essaierons de centraliser ces services à la maison des associations par exemple.

#### 3.2. Modalités et critères dans l'attribution de subvention aux associations

*Aujourd'hui, de nombreuses associations sont à la recherche de fonds pour pouvoir fonctionner et exister.*

- **Quels seront vos critères dans l'attribution des subventions que la commune versera ; la famille fait-elle partie de vos axes prioritaires ?**

Oui, il est décidé qu'il n'y aura pas de subventions accordées aux associations ne prenant pas le chèque jeune Isère. Aujourd'hui par exemple, la bibliothèque ne prend pas ce mode de paiement.

Les subventions seront accordées lors de l'exposé des projets annuels, à l'occasion d'une table ronde organisée en mairie avec les présidents des associations.

*Les communes possèdent des infrastructures à disposition des associations.*

- **Envisagez-vous d'ouvrir l'accès à ces équipements à des associations non domiciliées sur votre commune, mais comptant des adhérents qui y résident ?**

Oui, mais particulièrement à charge de revanche. De ce point de vue, les synergies entre communes se font encore mal et certains équipements (stade par exemple) pourraient être mieux utilisés.

- **Êtes-vous prêt à subventionner des associations communautaristes prônant l'idéologie du genre ou étant proche des milieux LGBT ?**

Non, ni eux, ni beaucoup d'autres d'ailleurs.

### 3.3. Place de parking adaptée et réservée aux familles

La commune est sans cesse en recherche de places de stationnement, et pour cela la disposition des parkings est très optimisée, au point de réduire au maximum les accès aux emplacements. Bien que la tendance se reporte sur l'émergence des voitures citadines pour circuler en ville, les familles sont quant à elles désavantagées car obligées d'utiliser des véhicules plus imposants pour circuler.

- **Êtes-vous prêt à vous engager, à l'image des enseignes privées type grandes surfaces (Leclerc, LIDL), pour que les places de stationnement soient adaptées, voire réservées aux besoins des familles, en particulier les places proches des centres sociaux comme la CAF ou la mairie ?**

La taille des places de stationnement de Crémieu semble adaptée à tous types de voitures et il n'est pas envisagé d'en diminuer la dimension pour en augmenter le nombre. L'hyper-centre est constitué de nombreux petits logements, cette densité induit une forte demande de places à créer par ailleurs. Ces créations sont possibles, cité médiévale protégée oblige.

### 3.4. Facilité de déplacement des familles (transport, Réduction Famille, trottoirs aménagés, contre-allées)

L'aménagement du territoire communal est un sujet qui préoccupe tous les candidats, car les réalisations sont visibles et constituent une vitrine publicitaire pour la commune, mais les besoins des citoyens sont souvent différents des images d'Epinal que propose la publicité. Il est important d'avoir de beaux aménagements, mais à quoi servent-ils si les poussettes et les personnes âgées sont obligées de circuler sur la route parce que les trottoirs sont trop étroits, si les enfants jouent dans les plates-bandes faute d'espaces aménagés pour eux, ?

- **Quels sont vos engagements en matière de politique d'aménagement du territoire communal, notamment pour identifier et améliorer les zones dangereuses ou inaccessibles pour les piétons ?**

Beaucoup de choses seraient à dire concernant ce chapitre, en résumé, nous constatons que l'engagement de travaux dépend de la visibilité des quartiers (le cours Baron Ravérat vient d'être refait comme une vitrine de la commune). Beaucoup d'accès aux personnes à mobilité réduite restent à faire.

Nous regrettons également que le city stade ait été rejeté à l'extérieur de la ville et qu'il soit désormais le lieu de toutes sortes de trafics.

Des actions correctives seront donc à réaliser rapidement.

### 3.5. Tarification préférentielle

La « carte famille nombreuse » a été modernisée en 2006, ouvrant des facilités aux familles dans certains commerces, lieux culturels...

- **Prévoyez-vous des réductions sur les prestations municipales culturelles, sportives, notamment, là où le « quotient familial » n'est pas applicable ?**

Concernant les offres culturelles (cinéma en plein air et spectacle slam), elles étaient jusqu'à présent gratuites, quant à celles sportives, elles sont très peu chères car subventionnées par la mairie actuelle.

Les associations musicales ou picturales ont un coût horaire très discriminatoire, faute de subventions les rendant accessibles à toutes les familles.

### 3.6. Développement des logements sociaux en faveur des familles (taille et nombre adapté).

*Critères d'attribution dans le parc social, répartition dans la commune, dans les programmes immobiliers et les rénovations, diversification du parc avec des logements pour les familles nombreuses, pour les familles ayant un enfant porteur de handicap...*

- **Quelles actions mènerez-vous pour faciliter le logement des familles, allez-vous appliquer les 20% de logements sociaux demandés aux communes de plus de 3500 habitants et est-ce pour vous une bonne mesure ?**

Crémieu est une commune de 3 400 habitants qui souffre d'un grand nombre de logements de très petite taille ; cette situation entraîne d'autres problèmes (parkings plus nombreux...). Il y aura donc un effort à faire pour que les logements plus spacieux et moins sujets à la spéculation voient leur nombre augmenter.

### 3.7. Taxe foncière soumise au quotient familial

*La fiscalité des familles est de plus en plus élevée. La municipalité peut augmenter les taux d'abattement pour charge de famille dans le calcul de la taxe d'habitation. Certaines communes soumettent la taxe foncière aux critères du quotient familial.*

- **Comptez-vous mettre en place une politique fiscale qui ne défavorise pas les familles ? Et quelles mesures concrètes envisagez-vous ?**

Pour la taxe d'habitation : pour les 2 premières personnes à charge l'abattement de 10 % peut, selon la loi, être porté à 20 % (15 % et 25 % pour les personnes à charge suivantes). Nous pourrions faire un effort de quelques points supplémentaires d'abattement dans la mesure où cette taxe est payée par les propriétaires ET les locataires de leur habitation. A noter encore que le taux de la taxe d'habitation sur Crémieu est déjà moins élevé qu'en moyenne nationale.

Concernant la taxe foncière : elle ne concerne que les propriétaires, et donc à priori les familles qui ne rencontrent pas les pires difficultés financières. Calculée à partir du quotient familial, elle tient déjà compte de la situation financière des familles. Les cas particuliers devront être observés avec attention toutefois.

Nous préférons donc, par mesure d'équité, accentuer les efforts sur un abattement (par personne à charge) plus conséquent de la taxe d'habitation.

## 4. POLITIQUE GENERALE

### 4.1. Objection de conscience des maires

- **Si vous êtes élu, quelle sera votre position par rapport au mariage entre personnes de même sexe ?**

Observation de la loi

- **Respecterez-vous le choix de vos adjoints si l'un d'eux ne désire pas assurer de mariage entre personnes de même sexe ?**

oui

- **Que pensez-vous du collectif des maires pour l'enfance ?**

Nous ne le connaissons pas.

- **Comptez-vous avoir un adjoint spécialement chargé de la politique familiale ?**

Non, en réalité, la transversalité de nombreuses actions est complètement orientée familles dans les différentes commissions (écologie, culture et patrimoine). Elle permet d'être particulièrement à l'écoute au service de la famille.

#### 4.2. Travail et ouverture des commerces le dimanche

- **Comptez-vous élargir les autorisations actuelles, ou réserver ce jour au temps en famille, sportifs, culturels, spirituels ? Que ferez-vous quand une grande enseigne vous demandera d'ouvrir à Noël ou un jour férié ?**

Il nous semble que cette autorisation est du ressort de la préfecture. Crémieu est une cité touristique, ce qui nous place dans une situation particulière. Nous sommes contre le travail le dimanche, mais nous sommes sensibles à l'état du commerce local qui va mal. Il est important que les familles puissent trouver à proximité de leur lieu de vie une offre commerciale diversifiée qui fait ce qu'elle peut pour survivre !

#### 4.3. Entretien du patrimoine communal

*Pour de nombreuses villes le dernier alinéa de l'article 13 de la loi de 1905 est souvent mis de côté ou repoussé lors de l'élaboration du budget aussi de nombreuses églises ou chapelles sont en périls.*

- **Eglises et monuments religieux font partie de notre patrimoine commun : qu'envisagez-vous en termes d'entretien et de mise en valeur de ces édifices ? Attachez-vous une valeur particulière au maintien de leur affectation au culte ?**

Il existe à Crémieu plusieurs édifices religieux (anciens couvents du XVII<sup>e</sup>) qui ne sont plus affectés au culte depuis de nombreuses années.

Nous estimons que les églises sont des édifices culturels et culturels. Tout contribuable n'est pas nécessairement un pratiquant de l'office dominical et les portes de l'église doivent rester ouvertes ; ce lieu a aussi une acoustique exceptionnelle qui permet d'y faire des concerts, dans le respect du lieu.

Crémieu a la chance d'être une cité riche en patrimoine et la future équipe aura à cœur de poursuivre les efforts d'entretien et de valorisation.